

Le CCCI prend des mesures pour prévenir et lutter contre les inconduites sexuelles dans le secteur de l'aide humanitaire et du développement international

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), la voix nationale du secteur de l'action humanitaire et du développement international au Canada, est profondément préoccupé par les récents rapports d'exploitation et d'abus sexuels commis par certains employés d'organisations de la société civile en Haïti et ailleurs. Les inconduites rapportées sont inexcusables. Elles sont tout à fait contraires à l'esprit des principes humanitaires et à l'approche du développement fondée sur les droits de la personne dont le CCCI et ses membres font la promotion.

En réponse à cette situation, le CCCI met en œuvre diverses mesures pour prévenir et lutter contre les inconduites sexuelles.

La semaine dernière, le CCCI a organisé une rencontre réunissant une douzaine des plus grandes organisations humanitaires et de développement du Canada pour discuter de la façon dont le secteur compte s'attaquer à ce grave problème. Cette discussion faisait suite à une réunion avec la ministre du Développement international et de la Francophonie et la sous-ministre au cours de laquelle les organisations de la société civile canadienne ont partagé les différents outils, mécanismes et protections dont elles disposent pour prévenir de tels incidents et y faire face. Les organisations ont réaffirmé leur engagement collectif envers les mécanismes de protection et la reddition de compte pour prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels.

Dans un premier temps, le CCCI convoquera un comité directeur pour conduire des discussions avec des représentants de l'ensemble du secteur sur la prévention et la gestion des cas d'exploitation, d'abus et d'inconduites sexuels. Les membres de ce comité partageront les meilleures pratiques et identifieront les prochaines étapes immédiates et subséquentes afin de s'assurer que les organisations qui dispensent de l'aide humanitaire et au développement à l'étranger aient des pratiques responsables et rendent des comptes.

Le CCCI entreprendra également une révision de son Code d'éthique et normes de fonctionnement - l'un des premiers du genre dans le monde - pour s'assurer que l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels y soient abordés de façon explicite et appropriée. Par ailleurs, le CCCI coordonnera le partage de modules et d'outils de formation nécessaires pour s'assurer que toutes les organisations du secteur aient accès aux connaissances et aux mécanismes de protection.

Citation de Julia Sánchez, présidente-directrice générale du CCCI :

« Les organisations de la société civile canadienne sont déterminées à veiller à ce que les populations vulnérables qui reçoivent de l'aide canadienne soient traitées avec dignité et respect. Le CCCI travaillera avec ses membres pour s'assurer que des mécanismes soient en place pour encourager les personnes ayant subi ou été témoins d'inconduites à les rapporter, et pour garantir que les auteurs de ces actes rendent des comptes et ne puissent pas causer d'autres préjudices. »

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Jessica Ruano, agente des communications
613 241 7007 poste 343 | jruano@ccic.ca